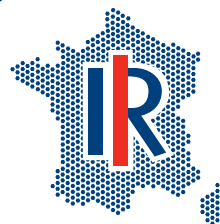


NOVEMBRE 2020

CONVENTION AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET COHÉSION NATIONALE



CONVENTION
des Républicains

SOMMAIRE

LES CONSTATS.....	7
RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE DE LA CONVENTION « AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET COHÉSION NATIONALE ».....	16
NOS PRIORITÉS	19
1 Lancer un grand plan de réarmement régalien pour donner aux forces de l'ordre les moyens de faire leur travail : atteindre 1% du PIB pour la sécurité en cinq ans	19
2 Durcir la réponse pénale en instaurant des peines-plancher minimales, en supprimant les réductions de peine automatiques et en durcissant la justice des mineurs	20
3 Exécuter 100% des peines en construisant 20 000 places de prisons, en faisant payer les amendes pénales, en appliquant les travaux d'intérêt général et en déployant les bracelets électroniques géolocalisés	21
4 Moderniser la Justice par des moyens supplémentaires, un plan de numérisation et un nouveau Code de procédure pénale radicalement simplifié.....	23
5 Contrôler et réduire l'immigration : pour assimiler les étrangers, il faut en accueillir moins	25
6 Éradiquer l'islamisme en fermant les mosquées salafistes et en expulsant les étrangers fichés pour radicalisation.....	26
7 Confier à une nouvelle commission Stasi la rédaction d'un Code de la laïcité comprenant notamment l'interdiction du voile pour les accompagnants scolaires et à l'université	28
8 Faire de l'apprentissage du français une grande cause nationale pour les écoliers et les étrangers...	29
9 Instaurer un enseignement civique évalué tout au long de la scolarité et un véritable service à la Nation d'au moins quatre mois.....	31
10 Transmettre les valeurs de la République, le récit national et des chances de réussite à tous les élèves	32

Convention autorité de l'État et cohésion nationale

Novembre 2020

Les terribles attentats ayant récemment endeuillé la France sont la pointe émergée de l'iceberg islamiste que nous avons laissé croître sur notre sol. C'est la manifestation la plus violente de la propagation du fanatisme et de la fracturation de notre nation. Nous sommes confrontés à un ennemi décidé à détruire tout ce à quoi nous tenons. Tandis que le communautarisme et l'ultra-violence prospèrent, notre pays connaît une déliquescence de l'autorité et court un risque de désintégration. Cette situation d'une gravité exceptionnelle appelle un réarmement régalien et civique. La restauration de l'ordre public et l'application systématique et rapide des peines doivent aller de pair avec la restauration de la cohésion nationale. Le réarmement régalien est indispensable mais ne suffit pas. Pour que la cohésion nationale ne reste pas un slogan, cela suppose de réparer les fractures territoriales, économiques, éducatives ou culturelles qui menacent de défaire notre nation. Cela suppose de réduire drastiquement une immigration aujourd'hui hors de contrôle qui ne fait qu'aggraver le communautarisme. C'est aussi l'heure d'éradiquer l'ennemi islamiste par tous les moyens. Il nous faut adapter notre droit à la lutte contre l'islamisme et refuser toute culture de l'excuse pour vaincre ce fanatisme. Il est urgent de passer des discours aux actes. Et nous devons enfin donner à aimer la France et dessiner un avenir commun pour tous les Français. Dans cette convention, nous n'aborderons pas l'indispensable redressement économique de la France qui fera l'objet d'une autre convention ; nous présenterons nos propositions pour faire face à la paupérisation des forces de l'ordre, à l'inexécution des peines, au laxisme pénal, à une immigration de masse incontrôlée, à la montée du communautarisme islamiste et à la crise de la transmission de notre langue et de notre culture. Ces défis ne sont pas indépendants les uns des autres ; il nous faut les affronter par une restauration de l'autorité à tous les niveaux et une réaffirmation de tout ce qui fait de la France une nation.

Christian JACOB

Président des Républicains

LES CONSTATS

Le désarmement régalien face à l'ultra-violence

Record de coups et blessures : les coups et blessures volontaires enregistrés par les forces de sécurité atteignent un niveau historique (+ 21% en trois ans). Il y a tous les jours près de 200 coups et blessures de plus que sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy (+ 35%). Et depuis cette période, le nombre d'individus incarcérés a baissé. Selon Eurostat, la France est le 2^e pays européen sur 27 pour le nombre d'agressions (ramené à la population) et seulement le 17^e pays sur 27 pour le nombre d'individus incarcérés (ramené à la population).

Violences contre les policiers et gendarmes : il y a tous les jours plus de 100 violences à dépositaire de l'autorité publique (comprenant les forces de sécurité intérieure, les douaniers, les gardiens de prison...), en hausse de 21% en trois ans.

Dramatique sous-équipement des forces de l'ordre : le problème principal n'est pas le nombre insuffisant de policiers et de gendarmes (nous en avons plus que la moyenne européenne, 50% de plus que le Royaume-Uni), mais leur dramatique sous-équipement. Ils manquent de tout : des gilets pare-balles, des uniformes, des véhicules, du matériel informatique... La mission « sécurités » n'est pas une priorité budgétaire du gouvernement. Son budget total n'augmente pas plus vite que l'ensemble de la dépense publique, soit + 1,8% en 2020 et + 1,1% en 2021. Les dépenses de fonctionnement, d'équipement et d'investissement des forces de l'ordre ont baissé de 6% en 2020 (et baisseront encore de 0,3% en 2021). Le budget pour l'acquisition de véhicules de police a diminué de 24% et celui pour l'acquisition de munitions de 27%. La part des dépenses de personnel dans le budget total des forces de sécurité atteint un niveau écrasant de 89%. Cela signifie qu'il ne reste que 11% du budget pour l'armement, l'équipement, les véhicules, l'informatique, l'immobilier... En 2021, les dépenses hors personnel des forces de l'ordre seront inférieures à leur niveau de 2011. S'il est bienvenu que les forces de l'ordre bénéficient de près d'1% du plan de relance prévu pour 2021 et 2022, c'est

d'une véritable loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure dont nous avons impérieusement besoin. C'est la proposition qu'ont faite les Républicains en mai 2019 et que le gouvernement a rejetée.

Manque criant de places de prison : Emmanuel Macron avait pris l'engagement pendant sa campagne de construire 15 000 nouvelles places de prison sur le mandat. L'objectif a été ramené à 7 000 en mars 2018 puis à 4 500 à l'été 2019. En trois ans (de juillet 2017 à juillet 2020), le nombre de places de prison opérationnelles n'a augmenté que de 1 500 (essentiellement en raison de programmes de construction antérieurs à l'élection d'Emmanuel Macron).

Laxisme pénal : Emmanuel Macron mène, comme François Hollande avant lui, une politique pénale insensée consistant à vider les prisons parce qu'il n'y a pas assez de places plutôt qu'à en construire suffisamment pour répondre à l'augmentation de la criminalité.

Le confinement a été l'occasion d'une diminution drastique du nombre d'individus incarcérés. Au 24 mai 2020, la Chancellerie avait enregistré une baisse record de près d'un cinquième de la population carcérale par rapport au début du confinement (13 649 détenus en moins). Il y a moins d'individus incarcérés aujourd'hui que lorsque Christiane Taubira était garde de Sceaux...

En France, le nombre de détenus est inférieur à la moyenne européenne. Le Royaume-Uni a 50% de prisonniers en plus que la France.

Plutôt que de tenir ses engagements en construisant suffisamment de places de prison, le gouvernement préfère lancer une expérimentation ruineuse visant à la réinsertion des prisonniers : 100 millions d'euros pour seulement 360 places, soit près de 280 000 euros par place de prison.

Inexécution des peines : 45% des criminels condamnés à de la prison ferme ne sont pas en prison six mois après leur condamnation, proportion en augmentation selon les données du ministère de la Justice dans le projet de loi de finances pour 2021. Et dans l'écrasante majorité des cas, les détenus sortent de prison avant d'avoir purgé la totalité de leur peine.

Une immigration de masse incontrôlée

Immigration record : selon le ministère de l'Intérieur, la France a délivré environ 275 000 titres de séjour en 2019, soit une augmentation de l'ordre de 20% en trois ans et de 50% par rapport à la moyenne du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Il n'y a jamais eu autant d'immigrés présents sur notre sol (10% de la population en 2019 selon l'INSEE) alors que nos capacités d'intégration sont saturées.

Aucune mesure pour réduire l'immigration : le gouvernement a même étendu la réunification familiale aux frères et sœurs des réfugiés mineurs dans la loi asile et immigration d'avril 2018. En novembre 2019, il a indiqué vouloir « favoriser l'immigration économique » et s'est fixé comme objectif de doubler l'immigration étudiante déjà largement détournée (la majorité des étudiants africains que nous accueillons sont encore légalement en France huit ans après être arrivés selon une étude du ministère de l'Intérieur de 2012). Par ailleurs, le gouvernement veut « protéger l'immigration familiale » qui est encore la première porte d'entrée de l'immigration en France.

Régularisations d'immigrés illégaux : 32 142 « admissions exceptionnelles au séjour » ont été accordés en 2019. Depuis la circulaire du 28 novembre 2012 dite « circulaire Valls », plus de 200 000 immigrés illégaux ont été régularisés. C'est une prime à l'illégalité qui alimente la violation de nos frontières et de notre droit.

Explosion du nombre de mineurs non accompagnés : la France compte sur son sol un nombre record de prétendus mineurs non accompagnés (environ 40 000, soit 2 milliards d'euros de coût annuel pour les départements selon l'ADF).

Premier pays d'Europe en nombre de nouvelles demandes d'asile : 138 420 premières demandes ont été déposés dans notre pays en 2019 (+ 77% en trois ans) alors que le nombre de nouvelles demandes d'asile baisse dans l'Union européenne (- 43% en trois ans).

Record du budget de l'Aide médicale d'Etat (AME) et de l'immigration illégale : le budget de l'AME a doublé en 10 ans pour atteindre un record de 990 millions d'euros en 2021 pour 318 000 bénéficiaires fin 2018. Un rapport de l'IGF et de l'IGAS indique que seuls 51% des immigrés illégaux seraient bénéficiaires de l'AME, ce qui signifie qu'il y aurait sur notre sol plus de 600 000 immigrés illégaux.

Nombre dérisoire d'expulsions : moins d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) sur six est exécutée. Le taux d'exécution des OQTF ne s'est pas amélioré depuis trois ans alors qu'Emmanuel Macron promettait 100% d'exécution des OQTF (Valeurs actuelles, 31 octobre 2019). Le gouvernement se félicite d'une augmentation de 21% des retours forcés en 2019 mais elle est dérisoire comparée au nombre de nouveaux déboutés du droit d'asile : + 3 229 expulsions en un an alors qu'il y a eu la même année 59 125 nouveaux déboutés du droit d'asile, soit autant d'immigrés illégaux supplémentaires. Et le budget de la lutte contre l'immigration illégale est en baisse de 10% en 2020.

La propagation de l'islamisme

Terrorisme islamiste : depuis 2012, la barbarie islamiste a fait 269 victimes sur notre sol. Sur les 29 terroristes ayant participé à une attaque meurtrière, la moitié d'entre eux étaient fichés pour radicalisation (14) et près d'un tiers d'entre eux étaient de nationalité étrangère (9). Les trois derniers attentats commis en France l'ont été par des étrangers (un faux mineur isolé de nationalité pakistanaise devant les anciens locaux de Charlie Hebdo, un réfugié tchéchène à Conflans-Sainte-Honorine, un migrant tunisien à Nice).

Propagation du communautarisme islamiste : selon une enquête de l'IFOP de novembre 2020, 38% des musulmans résidant en France considèrent que « la Charia est plus importante que la loi de la République », parmi lesquels 57% des jeunes musulmans de moins de 25 ans.

Inaction coupable d'Emmanuel Macron : il s'était engagé dès février 2018 à « poser les jalons de toute l'organisation de l'islam de France durant ce premier semestre 2018 ». Résultat : rien. Deux ans plus tard, il prononce un nouveau discours contre le « séparatisme islamiste ». Aujourd'hui, son ministre de l'Intérieur multiplie les déclarations de guerre sans s'en donner les moyens. Rappelons que pour Emmanuel Macron « *le voile dans l'espace public, ce n'est pas [son] affaire* » (octobre 2019) et qu'il s'en était pris à « *la radicalisation de la laïcité* » (décembre 2017) alors que c'est bien la radicalisation de l'islam qui a enlevé la vie à 269 de nos compatriotes depuis 2012.

Mosquées salafistes : depuis la sortie de l'état d'urgence (le 1er novembre 2017), seules 7 mosquées ont été temporairement fermées en raison de leur extrémisme. Deux fermetures temporaires ont été prononcées en 2018, cinq en 2019 et aucune depuis le début de l'année. La France compte pourtant au moins 100 mosquées salafistes.

Sortie de l'état d'urgence : Emmanuel Macron a décidé de sortir la France de l'état d'urgence par la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (SILT) du 1^{er} novembre 2017. L'état d'urgence permettait pourtant de prononcer des assignations à résidence durant jusqu'à 12 mois alors que la loi actuelle en a étendu le champ à la commune de résidence. Il permettait également d'autoriser des perquisitions administratives sur simple soupçon alors que les visites domiciliaires prévues par la loi actuelle ne sont possibles qu'après saisine motivée du juge des libertés et de la détention et après avis du procureur de la République. Alors que l'état d'urgence avait permis de réaliser 4 469 perquisitions administratives (ayant abouti à 625 saisies d'armes dont 78 armes de guerre), il n'y eu que 174 visites domiciliaires depuis la sortie de l'état d'urgence. Alors qu'il avait permis d'assigner à résidence 754 individus dangereux, il n'y a eu que 332 mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (sur le périmètre de la commune de résidence) depuis la sortie de l'état d'urgence.

La crise de la transmission de notre culture

Abandon de l'assimilation : la loi du 16 juin 2011 impose de « justifier de son assimilation à la communauté française notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue, de l'histoire, de la culture et de la société françaises et des droits et devoirs conférés par la nationalité française ainsi que par l'adhésion aux principes et aux valeurs essentiels de la République ». Lors d'un entretien individuel, l'agent préfectoral est censé évaluer le niveau de ces connaissances du demandeur. Mais le décret du 30 août 2013 n'a pas instauré de QCM que plusieurs pays européens utilisent pourtant pour contrôler le niveau de langue. Seul un faible niveau d'expression orale est attendu (B1), sans aucun contrôle du niveau à l'écrit.

En Allemagne, les connaissances à l'écrit de la langue allemande sont évaluées par un test obligatoire et payant qui a lieu en même temps qu'un test de naturalisation de 33 questions portant sur l'économie, la politique, l'histoire et la société allemandes.

Au Royaume-Uni, depuis 2012, un nouveau test – baptisé *Life in the UK* – se compose de 24 questions relatives à l'histoire et à la culture du Royaume-Uni. Un manuel officiel de 146 pages publié par le *Home Office* est mis à disposition.

Le budget dédié à l'intégration et à l'accès à la nationalité française n'augmentera que de 0,4% en 2021.

Effondrement de la maîtrise de notre langue : 7% de la population adulte est en situation d'illettrisme. La dictée du ministère de l'Éducation nationale démontre que le niveau baisse dramatiquement : en 2015, les élèves CM2 font 68% de fautes d'orthographe de plus qu'en 1987. Selon le collectif « Sauvons les lettres », un élève sortant du collège a perdu 600 heures d'enseignement du français entre 1976 et 2015.

Effondrement de la discipline à l'école : selon la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, 442 incidents graves sont signalés chaque jour dans les collèges et les lycées. Selon l'enquête PISA, la France est l'un des trois pays (sur 79) où il y a le plus de problèmes de discipline pendant les cours : un élève sur deux fait état « de bruit et de désordre dans la plupart ou dans tous les cours ». Des milliers d'enseignants avaient partagé leur expérience par le mot dièze « #PasDeVague », révélant de nombreux cas de violence passés sous silence. Et le classement PISA ne mesure pas l'essentiel : la crise de la transmission de la citoyenneté, notamment de l'adhésion à la laïcité.

Atteintes à la laïcité à l'école : il y a eu quelque 900 signalements pour atteintes à la laïcité en milieu scolaire, entre avril et juin 2019, avec une augmentation de 37% dans le primaire. Selon une enquête de l'IFOP de juin 2018, 53% des enseignants des réseaux d'éducation prioritaire reconnaissent s'être déjà auto-censurés dans leur enseignement afin d'éviter des incidents provoqués par certains élèves. 38% des enseignants signalent que la loi de 2004 interdisant les signes religieux ostensibles à l'école a fait l'objet de contestations de la part d'élèves (qui n'ont pas été suivis de procédures disciplinaires dans 82% des cas). Par ailleurs, 45% des lycéens musulmans interrogés par deux sociologues « ne condamnent pas totalement les auteurs des attentats » de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher et 42% d'entre eux ne se sont pas sentis concernés par la minute de silence à la suite de ces attentats (Anne Muxel et Olivier Galland, *La Tentation radicale*, avril 2018). Pour ceux qui en doutaient encore, l'attentat contre Samuel Paty a été un terrible révélateur de l'ampleur de la menace islamiste à laquelle l'école de la République est exposée.

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DE NOS ADHÉRENTS ET SYMPATHISANTS

Résultats du questionnaire de la convention « autorité de l'État et cohésion nationale »

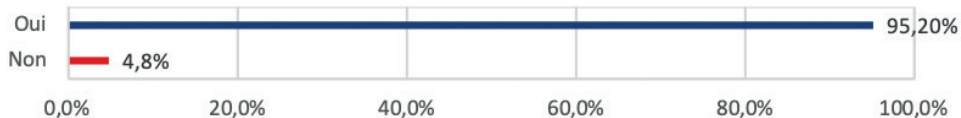
1. Êtes-vous favorable à un grand plan de réarmement régalien consacrant 25 milliards d'euros sur cinq ans pour équiper et moderniser les forces de l'ordre et la justice ?



2. Êtes-vous favorable à un durcissement de la politique pénale, notamment en instaurant des peines-plancher et en supprimant les réductions de peine automatiques ?



3. Êtes-vous favorable à l'application de toutes les peines en construisant 20 000 places de prison supplémentaires ?



4. Êtes-vous favorable à un nouveau Code de procédure pénale simplifié pour moderniser et accélérer la Justice ?



5. Êtes-vous favorable à une réduction drastique de l'immigration, notamment en arrêtant les régularisations d'immigrés entrés illégalement en France et en plafonnant strictement l'immigration légale en fonction de nos capacités d'intégration ?



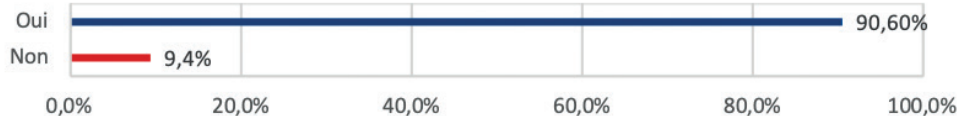
6. Êtes-vous favorable à l'exclusion de tous les étrangers fichés pour radicalisation à caractère terroriste ?



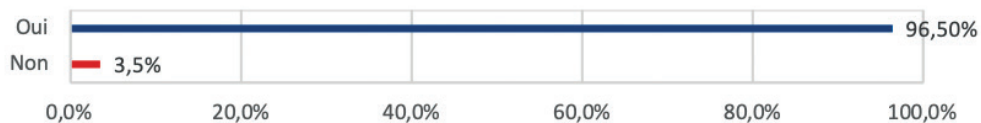
7. Êtes-vous favorable à ce que l'enseignement du français devienne une priorité absolue à l'école et à ce que la maîtrise orale et écrite de notre langue devienne une condition pour obtenir un titre de séjour ?



8. Êtes-vous favorable à ce que l'enseignement civique soit renforcé et évalué et à ce qu'un service national obligatoire d'au moins quatre mois soit mis en place ?



9. Êtes-vous favorable à l'interdiction du voile pour les accompagnants scolaires et à l'université ?



10. Êtes-vous favorable à la transmission chronologique et incarné du récit national à tous les élèves de l'école de la République pour donner à aimer la France à nos enfants ?



NOS PRIORITÉS

1 Lancer un grand plan de réarmement régalien pour donner aux forces de l'ordre les moyens de faire leur travail : atteindre 1% du PIB pour la sécurité en cinq ans

Nous donnerons aux forces de l'ordre les moyens de faire leur travail. Les forces de l'ordre sont aujourd'hui sur une pente de paupérisation. La mission « sécurités » représente seulement 0,85% du PIB et son budget ne progresse pas plus vite que l'ensemble de la dépense publique depuis 2017, ce qui démontre qu'il ne s'agit pas d'une priorité du gouvernement. Pour atteindre 1% du PIB, cela suppose d'augmenter son budget de quelque 5 milliards d'euros, en passant en cinq ans d'environ 20 milliards d'euros à 25 milliards d'euros par an pour la sécurité des Français.

Cet effort budgétaire inédit permettra enfin de rénover et construire de nouvelles infrastructures : 500 bâtiments de la police nationale et 220 casernes sont identifiés comme très dégradés. Il permettra également de remplacer immédiatement les véhicules les plus obsolètes et d'assurer dans la durée un renouvellement régulier de tous les véhicules des forces de l'ordre : un véhicule de police sur dix a plus de dix ans ; un véhicule de la gendarmerie sur dix n'est pas opérationnel. Les forces de l'ordre devront être soulagées des missions non prioritaires pouvant être assumées par un recours accru à la sécurité privée (comme les gardes statiques devant les bâtiments publics). Il faudra également payer toutes les heures supplémentaires dues aux forces de l'ordre ainsi que renforcer la formation initiale et continue des policiers et gendarmes. La priorité est aussi d'investir dans les outils technologiques. Il est urgent de fournir à toutes les casernes et commissariats un matériel informatique fonctionnel. Un surcroît d'investissement dans la police technique et scientifique est également indispensable pour accélérer l'investigation et augmenter le taux d'élucidation des crimes et délits.

2 Durcir la réponse pénale en instaurant des peines-plancher minimales, en supprimant les réductions de peine automatiques et en durcissant la justice des mineurs

Face à l'ultra-violence, nous instaurerons des peines-plancher, notamment pour les récidivistes et pour ceux qui commettent des violences contre des dépositaires de l'autorité publique. Des peines minimales de privation de liberté doivent être instaurées pour les individus commettant des violences contre les policiers, les gendarmes, les sapeurs-pompiers, les policiers municipaux ou les agents des douanes. Par exemple, si un individu est condamné pour un délit qui peut être puni de cinq ans d'emprisonnement maximum, la peine prononcée ne pourra être inférieure à trois ans.

Nous supprimerons les réductions de peine quasi-automatiques. Les détenus bénéficient aujourd'hui d'une réduction de trois mois de leur peine la première année de détention et de deux mois de leur peine par année supplémentaire, à laquelle peuvent s'ajouter deux mois supplémentaires en cas de projet de réinsertion jugé pertinent. En remplacement de ce système qui mine l'effectivité de la peine, nous privilégierons les libérations conditionnelles au cas par cas, selon le comportement et le risque de récidive des détenus, en recourant le plus possible à une surveillance électronique stricte.

Face à l'augmentation des actes de violence commis par des mineurs, nous durcirons la réponse pénale alors que le gouvernement l'affaiblit. En septembre 2019, il a publié par ordonnance un Code de la justice pénale des mineurs. Il privilégie des alternatives à l'incarcération alors même que l'environnement familial des jeunes délinquants est souvent très dégradé (négligence, maltraitance, violences...). Nombreux sont les jeunes délinquants ayant commis de multiples délits pour lesquels aucune peine n'a été exécutée ou même prononcée contre eux. Il est nécessaire de renforcer considérablement les moyens de la justice des mineurs, notamment en augmentant le nombre de places en Centre éducatif fermé (CEF) et en Centre éducatif renforcé (CER). L'objectif doit être qu'une première sanction soit effective peu de temps après le premier délit (alors que les délais de jugement dépassent souvent les deux ans) et d'augmenter le nombre de séjours en CEF ou en CER pour les délinquants mineurs.

3 Exécuter 100% des peines en construisant 20 000 places de prisons, en faisant payer les amendes pénales, en appliquant les travaux d'intérêt général et en déployant les bracelets électroniques géolocalisés

Face à l'insécurité, rien ne sera efficace si on ne parvient pas à faire fonctionner la chaîne pénale. Nous lancerons d'abord un plan massif de construction de 20 000 places de prison supplémentaires en cinq ans et nous rénoverons les établissements pour peine et les maisons d'arrêt qui sont dans un état indigne. Ce plan s'accompagnera d'une diversification des prisons selon le degré de dangerosité des détenus. Il faut savoir distinguer les détenus qui représentent un danger maximal pour la société et ceux qui présentent un danger moindre. La construction de places de prison est très coûteuse et les délais très longs : ils doivent être raccourcis par une ferme volonté politique et une révision des procédures. Il faut aussi envisager la construction de prisons spécifiques pour la petite criminalité. Cela permettra de différencier le niveau de sécurité selon les individus détenus et de construire plus rapidement de nouvelles places de détention.

Nous ferons payer toutes les amendes pénales. Le faible recouvrement des amendes pénales contribue évidemment à nourrir le sentiment d'impunité des délinquants et des criminels. Moins de la moitié des amendes pénales sont aujourd'hui recouvrées, seulement un quart pour les amendes pénales pour vol. Il faut rénover de fond en comble le recouvrement des amendes en cinq ans en dématérialisant toutes les procédures et en renouvelant les logiciels (aujourd'hui archaïques) ainsi qu'en augmentant et en faisant appliquer les sanctions en cas de non-paiement des amendes.

La place des criminels est en prison, mais la prison n'est pas la réponse à tous les types de délinquance. La prison n'est pas la seule peine dont il est urgent de restaurer l'effectivité. Il faut aussi recourir pour les infractions les moins graves aux travaux d'intérêt général et à la surveillance électronique de nouvelle génération. Les travaux d'intérêt général sont très peu utilisés (6% des condamnations pénales). 20% des peines de TIG ne sont pas exécutées et les délais d'exécution sont extrêmement longs (439 jours en moyenne). L'objectif doit être de doubler le nombre

de peines de TIG effectuées en cinq ans en réduisant les délais d'exécution à moins d'un mois. Cela suppose d'apporter un soutien et un accompagnement aux structures aujourd'hui réticentes à accueillir des délinquants condamnés à une peine de TIG. Il convient aussi de systématiser les bracelets électroniques de nouvelle génération. Si nous voulons un véritable service qui surveille les déplacements de tous les individus sous surveillance électronique (en généralisant les bracelets géolocalisés plutôt que radio-localisés), il faut s'en donner les moyens.

4 Moderniser la Justice par des moyens supplémentaires, un plan de numérisation et un nouveau Code de procédure pénale radicalement simplifié

Une commission *ad hoc* aura pour mission de rédiger un nouveau Code de procédure pénale en un an. Il y a déjà eu de nombreux rapports proposant de simplifier la procédure pénale, sans être jamais suivis de mesures de simplification efficaces. Il est donc urgent de réunir les meilleurs juristes et de refonder entièrement la procédure pénale, en s'inspirant des meilleurs exemples étrangers. Par exemple, en cas de reconnaissance de l'infraction, une procédure allégée pourrait être envisagée. Il est temps d'oraliser et de dématérialiser un maximum d'actes de la procédure pénale. Nous pouvons nous inspirer du modèle anglais qui a simplifié sa procédure sans sacrifier pour autant les libertés publiques.

L'objectif de simplifier la procédure doit évidemment s'accompagner d'investissements massifs (matériels, technologiques et humains) pour moderniser le fonctionnement de la Justice. Un budget *ad hoc* devra y être consacré, dans le cadre du grand plan de réarmement régalién. Les tentatives coûteuses et largement infructueuses de la Chancellerie pour dématérialiser le fonctionnement de la Justice démontrent qu'il est indispensable de prévoir un plan quinquennal de modernisation de la Justice, étroitement associé à une refonte de la procédure.

Nous créerons une fonction de directeur d'enquête ayant des pouvoirs élargis par rapport aux officiers de police judiciaire (par exemple, le pouvoir de réquisition). Aujourd'hui, un officier de police judiciaire ne peut presque rien faire sans demander l'aval d'un magistrat, ce qui alourdit excessivement l'investigation.

Des objectifs annuels de réduction des délais de jugement civils et pénaux doivent être fixés et tout doit être mis en œuvre pour les tenir, notamment par la modernisation de la procédure et par l'embauche massive de nouveaux greffiers. Il est nécessaire de doubler à terme les effectifs de greffiers en passant de quelque 11 000 greffiers à 20 000, et de rejoindre ainsi la moyenne européenne. Le recrutement de 100 greffiers supplémentaires en 2021, tout comme l'augmentation de 8% du budget de la Justice, vont dans le bon sens mais sont largement insuffisants. L'augmentation

des moyens de la Justice de quelque 10 milliards d'euros sur six ans doit s'inscrire dans la durée et s'accompagner d'une profonde réorganisation de notre système judiciaire.

Nous renforcerons également les moyens de la Justice pour assurer la surveillance judiciaire des ex-détenus. Notre pays ne compte que quelque 3000 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) : il faut en doubler le nombre en cinq ans (et pas seulement en augmenter le nombre de 3% comme cela est prévu pour 2021). Le ratio de personnes suivies par CPIP est de 67 au 1er juillet 2019. Au Royaume-Uni, le National Probation Service emploie près de 18 000 personnes, ce qui permet d'atteindre un ratio de moins de 10 personnes suivies par agent de probation (rapport de l'IGSJ, juillet 2016).

5 **Contrôler et réduire l'immigration** : pour assimiler les étrangers, il faut en accueillir moins

La pression migratoire et la concentration d'immigrés dans certains territoires accélère la communautarisation de pans entiers de notre territoire. L'augmentation du flux d'immigration, alors même que le modèle d'assimilation français commençait déjà à faillir, n'a fait qu'augmenter l'ampleur des défis à relever, notamment en termes de logement, de sécurité, d'éducation, d'accès à la santé... Pour assimiler les étrangers, il faut en accueillir moins.

Nous arrêterons les régularisations d'immigrés entrés illégalement en France (il y a quelque 30 000 régularisations d'immigrés illégaux tous les ans) qui sont des primes à la violation de nos frontières et de notre droit. Et nous inscrirons dans notre Constitution le principe d'un plafond d'immigration légale, voté tous les ans au Parlement, afin de la réduire drastiquement en fonction de nos capacités d'intégration. Nous pourrions revenir à quelque 100 000 titres de séjour par an, soit le niveau du début des années 1990, et ainsi stabiliser la part des immigrés dans la population.

Nous expulserons les immigrés illégaux et les étrangers condamnés à de la prison ferme (23% des prisonniers sont de nationalité étrangère). Nous généraliserons les examens radiologiques osseux pour démasquer les faux mineurs isolés et les expulser. Si un immigré prétendant à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) refuse les examens radiologiques osseux, il sera présumé majeur et expulsé.

Pour augmenter massivement le nombre d'expulsions, nous lancerons un plan de codéveloppement de l'Afrique en conditionnant les aides que nous accorderons au retour des immigrés illégaux dans leur pays d'origine (délivrance des laissez-passer consulaires dans les délais utiles). Il est également indispensable de faire pression sur les pays d'origine qui refusent le retour de leurs ressortissants en restreignant la délivrance de visas.

6 **Éradiquer l'islamisme** en fermant les mosquées salafistes et en expulsant les étrangers fichés pour radicalisation

Pour assurer la sécurité des Français et restaurer la cohésion nationale en mettant un coup d'arrêt au communautarisme, une lutte acharnée contre l'islamisme doit être engagée.

Nous expulserons tous les étrangers ayant des liens avec les mouvances islamistes. Parmi les près de 22 000 individus inscrits au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), on recense 4111 étrangers (selon les derniers chiffres communiqués le 13 octobre 2020, soit encore plus qu'en 2018). Le ministre de l'Intérieur se targue d'en expulser prochainement 231 qui n'ont pas de titre de séjour, ne jugeant pas les autres « expulsables ».

Pour les expulser tous, cela suppose de desserrer l'étau de règles et de jurisprudences qui entrave notre capacité d'action en révisant la Constitution pour prévoir un « état de nécessité antiterroriste » et cela suppose également de faire pression sur les pays d'origine qui refusent de récupérer leurs ressortissants. Cet état d'exception antiterroriste nous permettra notamment d'instaurer la rétention de sûreté des individus radicalisés encore dangereux à leur sortie de prison ainsi que de pénaliser la consultation habituelle de sites djihadistes, deux dispositions censurées par le Conseil constitutionnel.

Nous fermerons définitivement la centaine de mosquées radicalisées que compte notre pays. Depuis la sortie de l'état d'urgence (le 30 octobre 2017), seules 7 mosquées ont été temporairement fermées en raison de leur extrémisme. Deux fermetures temporaires ont été prononcées en 2018, cinq en 2019 et aucune depuis le début de l'année. Par ailleurs, les services de renseignement identifient fréquemment des salles de prière illégales qui promeuvent l'islamisme. Nous devons les fermer systématiquement. Comme nous l'avions souligné lors du débat parlementaire, l'article 2 de la loi SILT a une formulation trop restrictive qui ne permet pas de fermer toutes les mosquées salafistes ou fréristes que compte notre pays et l'intégralité des salles de prière radicalisées.

Nous procéderons à une enquête administrative systématique, préalable à l'embauche dans les emplois sensibles (écoles, transports, sites SEVESO...). Toutes les recommandations du rapport d'Éric Diard sur la radicalisation dans les services publics devront aussi être appliquées, notamment pour permettre le licenciement de salariés protégés radicalisés sans autorisation préalable d'un inspecteur du travail.

Enfin, puisqu'il ne suffit pas de proclamer « pas un euro d'argent public aux ennemis de la République », nous lancerons de grands audits pour évaluer et contrôler l'ensemble des subventions publiques aux associations.

7 Confier à une nouvelle commission Stasi la rédaction d'un Code de la laïcité comprenant notamment l'interdiction du voile pour les accompagnants scolaires et à l'université

Nous confierons à « une nouvelle commission Stasi » la rédaction d'un Code de la laïcité qui pourrait comprendre : l'interdiction du voile pour les accompagnants scolaires, l'interdiction du voile à l'université, l'interdiction des listes électorales communautaristes (portant atteinte à la laïcité), la possibilité d'interdire les signes religieux ostensibles dans les entreprises (cf. « l'affaire Baby loup »), le renforcement des amendes pour port du voile intégral (souvent bafouée) et l'interdiction qu'elles soient payées par un tiers, des contrôles effectifs de l'instruction à domicile (parfois détournée pour scolariser des enfants dans des écoles coraniques illégales).

Il y a une constante inventivité de ceux qui veulent contourner la laïcité et ainsi « tester » la résistance de la République. Cette commission devra réfléchir à une adaptation de nos règles à partir des remontées du terrain, de tous les cas pratiques auxquels sont confrontés les élus locaux, le personnel soignant, les enseignants, les entreprises... Pour défendre la laïcité, il faut assumer et défendre des bornes claires à chaque fois que la laïcité est remise en cause. Il nous faut donner aux élus locaux un interlocuteur unique au sein des préfectures pour les accompagner et les guider dans la défense de la laïcité au quotidien et pour les tenir informés des tentatives de la contourner.

8 Faire de l'apprentissage du français une grande cause nationale pour les écoliers et les étrangers

Nous devons faire de l'enseignement de la langue française une priorité absolue, notamment en instaurant un examen de français à l'entrée en 6^e. Tous les collégiens qui n'ont pas une maîtrise minimale de la langue française devront suivre le double de cours de français en 6^e. Près de 600 heures de cours de français de l'école primaire au lycée ont été supprimées en 40 ans. Il est nécessaire d'augmenter d'une à deux heures par semaine l'enseignement du français du CP au lycée. Les Enseignements de la langue et de la culture d'origine (ELCO) doivent être supprimés, et pas seulement contrôlés par l'État comme l'envisage le président de la République. La langue de la République française est le français ; elle doit être la langue de tous les Français et de tous ceux qui aspirent à l'être.

Nous nous assurerons que les étrangers accueillis en France sachent parler et écrire en français et connaissent notre culture et notre histoire. Aujourd'hui, les exigences affichées sont minimales et les contrôles dérisoires. Il n'existe aucun contrôle du niveau de français à l'écrit. L'apprentissage de la langue est pourtant fondamental pour s'intégrer. Le gouvernement se targue de doubler le nombre d'heures de français offerts par l'OFII dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (passant de 200 à 400, voire 600 pour les illettrés). Mais il faut instaurer un examen oral et écrit conditionnant l'obtention ou le renouvellement du titre de séjour d'un étranger désireux de s'installer durablement en France, sur le modèle de l'Allemagne ou du Royaume-Uni. Au cours du parcours d'assimilation, seront notamment présentées de grandes figures d'origine étrangère qui ont contribué au rayonnement de la France, de sa langue et de sa culture. La formation des étrangers à l'éducation civique est aujourd'hui limitée à une demi-journée. Il faudra rendre obligatoire un examen portant sur le mode de vie, la culture et l'histoire de France, comme au Royaume-Uni. Un manuel « Vivre en France » sera mis à disposition. Cela suppose de nous donner les moyens d'assimiler les étrangers. La part du budget consacré aux actions d'intégration doit être doublée pour atteindre 20% du budget total au titre des politiques d'immigration et d'intégration, soit une augmentation d'au moins 500 millions d'euros (financée notamment par la suppression de l'AME).

Nous inciterons à la création de boutiques d'apprentissage du français labellisées – comme il en existe pour apprendre à conduire - qui accueilleront les étrangers souhaitant devenir Français ou les parents d'élèves soucieux de mieux accompagner leurs enfants. Il faut mesurer l'absurdité de notre situation : il est souvent plus facile pour un adulte d'apprendre l'anglais en France que d'apprendre le français. L'ignorance de la langue française dans la population d'origine étrangère est un frein à l'assimilation.

9 **Instaurer un enseignement civique** évalué tout au long de la scolarité et un véritable service à la Nation d'au moins quatre mois

Parce qu'il est illusoire de former nos futurs citoyens en un mois à partir de 16 ans, comme le propose le gouvernement à travers son Service national universel (SNU), nous instaurerons un véritable parcours citoyen tout au long de la scolarité. L'enseignement civique, moral et de défense sera renforcé et évalué. Nous proposons aussi une montée en puissance de dispositifs déjà existants : les jeunes sapeurs-pompiers (JSP), les classes à projets comme les classes de défense et de sécurité globale, les classes en lien avec la Croix-Rouge française, les cadets de la défense... Après avoir été recensés, les jeunes devront s'engager pendant au moins quatre mois dans le cadre d'un service à la Nation (dans l'armée, la Justice, les collectivités, les associations, etc.).

Nous développerons aussi les outils incitatifs à l'engagement, dans les parcours universitaires et professionnels (service civique, réserves militaire, sanitaire, sociale, citoyenne, engagement international) et valoriserons les parcours de réinsertion comme le SMA (Service militaire adapté) en Outre-mer, le SMV (Service militaire volontaire) en métropole et les EPIDE (Établissements pour l'insertion dans l'emploi). Seront organisées la visite d'unités militaires et la venue de militaires dans les établissements scolaires. La Journée de défense et de citoyenneté (JDC) et le Service national universel seront ainsi remplacés par ce projet de société qui mise sur la profondeur et la durée.

10 Transmettre les valeurs de la République, le récit national et des chances de réussite à tous les élèves

Nous généraliserons une véritable formation initiale et continue des enseignants pour transmettre en quoi consiste la laïcité et les aider à faire face aux atteintes à la laïcité. D'après un sondage de juin 2018, 74% des enseignants n'ont pas suivi de formation initiale sur la laïcité et 94% n'ont pas bénéficié d'une formation continue sur la laïcité. Nous instaurerons une épreuve sur les valeurs de la République et la laïcité dans les concours d'enseignants et au brevet des collèges.

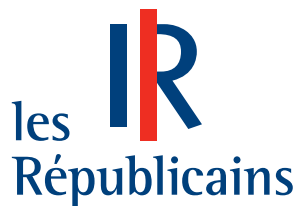
Nous donnerons à aimer la France, notamment par la transmission du récit national. L'enseignement de l'Histoire de France doit être renforcé, davantage chronologique et incarné et ne pas être prisonnier de l'idéologie de la repentance. Chaque Français, quelle que soit son origine sociale et familiale, est dépositaire de l'histoire de France et doit cultiver le goût de la continuer.

Nous quadruplerons enfin le nombre d'internats d'excellence. Lancés par Nicolas Sarkozy, il existe aujourd'hui une quarantaine d'établissements labellisés accueillant des élèves méritants de milieu modeste. Les internats d'excellence sont l'une des solutions les plus efficaces pour faire vivre la promesse de la République : quel que soit son milieu d'origine, on peut accomplir son destin par son effort et son mérite.

Contacts :

Presse : servicedepresse@republicains.fr - 01.40.76.60.44

Etudes : forums@republicains.fr - 01.40.76.62.75



Retrouvez toute notre actualité sur
www.republicains.fr